

LA C.G.T. TRAHIT SA CAUSE, EN VOICI UNE NOUVELLE PREUVE...

Les augmentations actuelles du coût de la vie - que ni notre régime social ni la C.G.T. ne peuvent empêcher - ne sont pas les seules preuves de la trahison de la C.G.T. envers les salariés. Les arguments et explications embarrassées qu'elle tente de fournir pour se justifier, démontrent davantage sa position «... conciliante » concernant le capitalisme.

Chacun sait que la situation actuelle de notre régime repose en grande partie sur l'**INACTION DE LA C.G.T.** Que la centrale syndicale revienne à de plus saines méthodes combatives, qu'elle s'inspire à nouveau des conceptions pour lesquelles elle a été fondée: la disparition du Patronat et de l'État, et le Capitalisme rejoue immédiatement ses prédecesseurs dans la tombe en tant que régime social.

La puissance, matérielle et morale du syndicalisme est indéniablement supérieure et de loin à celle du capitalisme chancelant et d'un Etat affolé. Comment se fait-il donc dans ces conditions, que la C.G.T., organisme social détenant actuellement le plus d'autorité par rapport à tous les autres, ne puisse peser de tout son poids primordial, répétons-le pour enrayer ces hausses opiniâtres et nombreuses?

C'est que cette officine de la trahison a oublié son rôle essentiel: contribuer à la chute d'un régime condamné par la timide révolution actuelle, industrielle et économique, en se mettant exclusivement au service de la révolution sociale en cours. Or, et il n'est pas besoin d'être grand clerc pour s'en rendre compte, la C.G.T. se trouve maintenant dans le chariot des rois fainéants qui obstrue la voie ferrée utilisée par l'évolution sociale, selon l'une de ses affiches suggestives d'avant 1914.

Elle a depuis longtemps abandonné la défense **EFFECTIVE** des salariés pour suivre une politique ahurissante de défense **GÉNÉRALE** de l'ensemble **TOTAL** de la population; son rôle, cependant, n'est ni de défendre telle ou telle catégorie de commerçants ou d'artisans, ni d'en priver les brebis galeuses alléchées par un bénéfice supplémentaire et amoral. Sa raison d'être est de **SUPPRIMER LES CAUSES DE BÉNÉFICES LÉGAUX OU NON** et cette mission historique ne peut s'effectuer qu'en remontant à la source des inégalités **SOCIALES**, le capitalisme.

Ayant perdu de vue cette élémentaire vérité, elle s'entoure inévitablement chaque jour un peu plus, dans l'erreur qui devient fatallement de la **TRAHISON** envers ceux qui ont placé en elle tous leurs espoirs. L'**INTÉRÊT GÉNÉRAL** LUI MESURE L'**INTÉRÊT LÉGITIME** DES SALARIÉS ET EXPLOITÉS.

Un exemple typique - et irréfutable - sera pris aujourd'hui dans la perception des impôts. Il nous faut publier des chiffres, indispensables et éloquents et nous nous en excusons. Mais leur source **OFFICIELLE** permet une démonstration irréfutable remplaçant de longs exposés.

A la fin de 1939, le total des sommes recueillies, au titre des impôts, sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères, s'élevait à 4 milliards de francs, soit 15% du chiffre total des impôts. Les impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux atteignaient environ 2.500 millions ou 8% du total des sommes encaissées au titre des impôts.

Sous le gouvernement PÉTAIN-LAVAL les chiffres sont de: 3.500 millions ou 12% pour les salaires et 2 milliards pour les bénéfices ou 7 à 8%. A la prise du pouvoir par le Général de Gaulle, les salaires versent 12 milliards ou 35%, les bénéfices approximativement de même. Nous assistons donc à une augmentation sensible du montant total des versements - qui pourraient être, dans l'esprit de vos «démocrates» le résultat des augmentations de salaires. Malheureusement pour les avocats d'une cause indéfendable, le pourcentage élevé, la contribution ouvrière aux frais des dépenses étatiques a tellement augmenté qu'elle détruit

leurs pauvres défenses. Ils ne leur reste que celle - fort modeste d'ailleurs - de l'égalité dans le devoir fiscal avec le Patronat. Encore faut-il rappeler que, pour maintes raisons, et grâce à la FRAUDE, cette inégalité n'est qu'apparente.

A la fin de 1945, à l'époque de l'apogée de la puissance de la C.G.T., TRENTE MILLIARDS, soit 54.5%, furent versés par les salariés contre QUINZE MILLIARDS seulement ou 27% par le PATRONAT! Que la C.G.T. essaie de sortir de l'impasse où l'ont conduite et ces chiffres et sa criminelle politique de soutien social!....

Ainsi le travailleur contribue pour plus de la moitié au rendement total des impôts contre à peine un septième avant guerre. Le Patronat, fort de l'appui tacite de la C.G.T., y participe pour un peu plus d'un quart seulement. La différence de rendement des impôts entre patron et salarié n'est pas à l'avantage du dernier, il s'en faut de beaucoup. L'égalité des sommes versées et du pourcentage qui était réelle à l'avènement du gouvernement de Gaulle n'existe plus. MALGRÉ DES CONDITIONS DE RÉSISTANCE FAVORABLEMENT RENFORCÉES POUR LA C.G.T.

Que conclure à la confrontation des chiffres si ce n'est, comme nous, à l'évidence palpable de la TRAHISON DE LA CGT.?

Jean PROLO.
